

Code canadien du travail

J'avais l'intention de fournir bien d'autres renseignements au sujet de divers aspects du projet de loi. J'ai déjà parlé un peu du chômage chez les jeunes. Il y a aussi les répercussions du virage technologique. Le parti conservateur ne s'est pas satisfait de parler de ces questions importantes, mais il les a toutes étudiées après avoir créé un groupe de travail qui a fait enquête et proposé des mesures concrètes que la Chambre devrait prendre face au virage technologique et au besoin de recyclage de la main-d'œuvre. Mon collègue de Calgary était à la tête du groupe de travail. Il parlera des conséquences du virage technologique et des mesures à prendre pour y faire face. C'est un aspect important du projet de loi dont nous devons discuter au comité. Je laisserai à mes collègues le soin de discuter de l'incidence du virage technologique.

Un autre aspect extrêmement important de la mesure à l'étude a trait à la présence des femmes dans le monde du travail. Le Code canadien du travail intéresse énormément les femmes du Canada, qui sont souvent les premières victimes des licenciements. Les femmes constituent à l'heure actuelle une ressource importante dans le marché du travail du Canada. A mesure que notre population vieillit, nous aurons de plus en plus besoin de cette ressource. Le recyclage et les conditions de travail pour les femmes sont donc des questions importantes, non seulement pour les femmes, mais pour l'ensemble du pays. Il est essentiel de reconnaître leur contributions et de leur accorder une attention particulière.

Ma collègue, la représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), qui a fait beaucoup pour prendre ou appuyer des initiatives, pour comprendre le problème et donner son avis, prouvera aujourd'hui qu'elle s'intéresse grandement à la question. Elle démontrera l'importance des femmes parmi la population active et décrira leur immense potentiel. Nous devons reconnaître le potentiel de tous nos travailleurs, que ce soit les jeunes sans espoir et sans travail, les travailleurs d'âge moyen, peut-être dans la quarantaine, qui sont en chômage et craignent de ne jamais retravailler ou les travailleurs plus âgés qui se rendent compte que leur expérience leur permettrait de faire encore une contribution appréciable.

Ces gens réussiront-ils à se trouver un emploi? Comment adapterons-nous le marché du travail? Ce sont des questions que le ministre et le gouvernement devraient tenter de régler. Toutefois, l'échec du gouvernement et son manque d'initiative ont aggravé le chômage et provoqué le désespoir parmi la population active au Canada. Le projet de loi ne fait rien pour atténuer ce désespoir, et le Parlement non plus.

Je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre, car je voudrais que le projet de loi soit renvoyé au comité où nous pourrions tenir des audiences. Je sais gré au gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi, mais j'aurais aimé qu'il le fasse plus tôt. Bien entendu, nous l'étudierons consciencieusement en tâchant de nous montrer équitables pour les Canadiens et le marché du travail au Canada.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, en entamant le débat sur le projet de loi C-34 au nom du NPD, permettez-moi de répéter ce que nous avons dit à maintes reprises à la Chambre. Nous sommes en faveur de l'adoption de ce projet de loi avant les vacances, à la fin de juin, pour deux raisons évidentes. Tout d'abord, rien ne garantit que nous reviendrons après l'ajournement en juin.

M. Hnatyshyn: Avec le NPD, on peut s'attendre à n'importe quoi.

M. Blenkarn: Les néo-démocrates ne reviendront pas.

M. Murphy: Je comprends que certains représentants conservateurs parlent à la légère du Code du travail, mais c'est un projet de loi que nous trouvons fort important.

M. Blenkarn: C'est vous qui ne prenez pas les choses au sérieux.

M. Murphy: Tandis que le chacal à ma droite continue à me harceler, je continuerai mon discours avec tout le sérieux que la question mérite.

Je le répète, nous devons adopter ce projet de loi important, car il protégera la santé des travailleurs et assurera leur sécurité. Étant donné qu'il reste moins de trois semaines avant l'ajournement à la fin de juin et qu'il est fort possible que des élections aient lieu cet été ou cet automne, nous nous rendons compte que cette mesure doit être adoptée d'ici deux semaines et demie.

Notre leader parlementaire, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), a proposé à maintes reprises que la Chambre fasse franchir l'étape de la deuxième lecture à ce projet de loi en un seul jour. Le projet de loi serait alors renvoyé au comité et nous pourrions entendre les témoignages des représentants du patronat et des syndicats, et nous ferons en sorte que le projet de loi revienne devant la Chambre pour une étude définitive avant l'ajournement du 29 juin. Telle est la substance de l'ordre de la Chambre. Il vise à garantir la participation du public, la présentation d'amendements, le débat. Il vise aussi à garantir que la Chambre disposera de cette importante mesure. Une fois encore je demande aux députés libéraux et aux conservateurs de promettre ici même que ce projet de loi sera voté avant l'ajournement à la fin de juin.

● (1200)

Ce projet de loi porte donc sur la santé et la sécurité. Il tend à protéger des vies humaines. Depuis quatre ans que les patrons et les travailleurs réclament ce projet de loi. Dommage que nous ayons dû attendre au 11 juin 1984. Car le projet aurait pu être proposé il y a un an. Nous aurions alors eu le temps de l'étudier en profondeur, d'en débattre et surtout de l'améliorer. Hélas, on en a décidé autrement. Parce que nous sommes le 11 juin, nous avons le choix entre l'étudier à la hâte ou bien ne pas l'étudier du tout.

Les conservateurs qui ont pris la parole ont abordé toutes sortes de questions, la création d'emplois, les problèmes des jeunes et les arrêts de travail. Le porte-parole conservateur a aussi souligné la nécessité d'améliorer la productivité au Canada. Ce sont toutes des préoccupations valables, mais elles ne devraient pas nous empêcher de voter une mesure si utile à tous les travailleurs canadiens.

Je serais le premier à reconnaître que le projet de loi n'est pas parfait. Tout à l'heure, j'aborderai quelques-unes de ses lacunes. De même, je reconnais volontiers que certains amendements s'imposent, et j'y reviendrai tout à l'heure. Pourtant, le projet de loi apporte certaines améliorations. D'une certaine manière, on sait désormais que la vie, la santé et la sécurité des Canadiens seront mieux protégées. Ce n'est pas à dédaigner, monsieur le Président. La Chambre devrait éviter de se laisser distraire par des motifs politiques ou par les intérêts de groupes particuliers, et s'empresser d'appuyer la mesure.